

Pour obtenir un exemplaire GRATUIT du dossier d'assistance financière, de la politique d'assistance financière, de la présentation en langage clair et de la politique en matière de facturation et de recouvrement en anglais, en espagnol et dans toute autre langue qui répond aux exigences décrites dans la politique d'assistance financière :

- Contactez le service d'admission ou d'inscription de l'hôpital
- Appelez le +1 713.338.5502 ou le +1 800.526.2121, option 5
- Demandez un dossier par courrier à l'adresse :
909 Frostwood
À l'attention de : PBS Financial Assistance
Houston, TX 77024
- Téléchargez le dossier sur le site Web dédié au système de santé de Memorial Hermann :
<http://www.memorialhermann.org/financialassistanceprogram/>

Système de santé Memorial Hermann

Pour savoir si vous êtes admissible à une aide financière, au régime Medicaid, au régime Medicare ou à tout autre programme, et pour obtenir gratuitement de l'aide en toute confidentialité, contactez :

Patient Business Services

909 Frostwood Dr., Suite 3:100
Houston, TX 77024

À l'attention de : PBS Financial Assistance

Téléphone : +1 713.338.5502 ou
+1 800.526.2121, option 5

E-mail : Patient.Billing@memorialhermann.org

Vendredi : de 8 h à 17 h

Du lundi au jeudi : de 8 h à 19 h

Date de la dernière modification : 14 novembre 2017

Présentation de l'assistance financière des patients

Présentation en langage clair



Principales questions abordées :

- Quels sont les services couverts ?
- Comment déposer un dossier ?
- Quels sont les critères d'admissibilité ?
- Quelles sont les limites de revenus ?
- Que faire si je dépasse les limites de revenus ?
- Comment puis-je obtenir le dossier ?

Politique d'assistance financière

Le système de santé de Memorial Hermann propose une assistance financière aux patients admissibles en fonction de leurs revenus, de la taille de leur foyer et du niveau de pauvreté fédéral. Ces patients peuvent ainsi bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle des soins hospitaliers d'urgence ou essentiels.

Les patients qui souhaitent solliciter l'assistance financière doivent postuler pour rejoindre le programme, dont les grandes lignes sont présentées dans le présent document.

Quels sont les services couverts ?

La politique d'assistance financière couvre les services médicaux d'urgence et essentiels fournis à l'hôpital Memorial Hermann.

La politique d'assistance financière NE COUVRE PAS les interventions cosmétiques, les services fournis au sein de l'hôpital Memorial Hermann par des médecins et autres prestataires qui ne sont pas employés par l'hôpital ou les services des prestataires qui facturent séparément leurs services.

Comment postuler

Vous pouvez obtenir la politique et le dossier d'assistance financière en main propre, par courrier, par téléphone ou sur le site Web de Memorial Hermann.

Remplissez le dossier, en prenant soin d'inclure les documents requis, et remettez-le au service d'admission ou d'inscription de l'hôpital ou envoyez-le à l'adresse indiquée à l'arrière de cette brochure.

Limites de revenus

Les revenus constituent l'un des critères d'admissibilité. Les limites suivantes s'appliquent au programme :

DIRECTIVES SUR LA PAUVRETÉ 2018	
Taille du foyer	Revenus annuels
1	12 140 \$
2	16 460 \$
3	20 780 \$
4	25 100 \$
5	29 420 \$
6	33 740 \$
7	38 060 \$
8	42 380 \$

Pour les foyers de plus de 8 personnes :
ajouter 4 320 \$ par personne supplémentaire

Quels sont les critères d'admissibilité de l'assistance financière ?

La hauteur de l'assistance financière versée dépend de vos revenus, de la taille de votre foyer et du niveau de pauvreté fédéral. Les patients dont les revenus familiaux atteignent 200 % du niveau de pauvreté fédéral ou moins peuvent être admissibles à une prise en charge complète. Les patients dont les revenus familiaux dépassent 200 % du niveau de pauvreté fédéral peuvent être admissibles à une prise en charge partielle.

Pour en savoir plus, consultez la politique sur le site <http://www.memorialhermann.org/financialassistanceprogram/>

Pour les soins médicaux d'urgence ou essentiels, les patients admissibles ne paieront pas plus que les montants généralement payés par les patients disposant d'une assurance.

Afin de confirmer votre identité, les pièces d'identité suivantes sont acceptées :

- Carte d'identité ou permis délivré par l'État
- Carte d'étudiant
- Passeport (américain ou étranger)
- Document d'immigration américain
- Carte d'identité émise par un consulat étranger
- Carte bancaire (avec photo)